

CONTACTS

Vous pouvez avoir plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre de la justice restaurative auprès de nos professionnels

France Victimes 78—SOS Victimes 78

7 rue Jean Mermoz

Bât D—3ème étage

78000 Versailles

01.30.21.51.89 / 06.60.26.19.98



Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines

4 bis rue Jean Houdan

78000 Versailles

01.30.83.05.60



Adresse mail dédiée à la justice restaurative dans les Yvelines:



jr.aav78@gmail.com

J₈ U₁ S₁ T₁ I₁ C₃ E₁
R₁ E₁ S₁ T₁ A₁ U₁ R₁ A₁ T₁ I₁ V₄ E₁

La loi du 15 août 2014 introduit la possibilité à des victimes et à des auteurs d'infractions pénales de participer à un espace de dialogue, encadré par des professionnels.



Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines et France Victimes 78—SOS Victimes 78 s'associent afin de mettre en place des mesures de justice restaurative

LES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE DANS LES YVELINES

Rencontres Restauratives

Au cours de ces rencontres, plusieurs victimes participent à un dialogue avec des auteurs, tous concernés par des infractions similaires mais nullement liés par la même affaire



Rencontres Détenus-Victimes

Ces rencontres se déroulent au sein de l'établissement pénitentiaire entre des victimes et des personnes encore détenues

Rencontres Condamnés-Victimes

Ces rencontres ont lieu dans un lieu neutre déterminé à l'avance entre des victimes et des personnes qui ont été condamnées mais qui ne sont pas en détention

LES APPORTS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE



Reconstruction Individuelle

Restauration du lien Social

Reconnaissance des Souffrances

Expression des Sentiments

Responsabilisation

Témoignage de victime: « En voyant d'autres victimes comme moi qui expriment les mêmes choses, j'ai vu que je n'étais pas folle. J'en parlais avec mes collègues mais ce n'est pas pareil que d'en parler avec ceux qui ont subi la même chose »

LES GARANTIES DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

- Neutralité
- Confidentialité
- Authenticité
- Impartialité
- Gratuité
- Sécurité
- Respect de la dignité des personnes

Témoignage d'auteur: « Pendant le procès, je n'avais rien pu exprimer. Face à la douleur des proches de la victime, ça n'aurait fait qu'empirer les choses. Là, j'ai pu dire que j'étais désolé à d'autres, et quelque part à eux. Ça faisait du bien »